

*Les concours de créateurs de jeux de société de Boulogne-Billancourt (France) et de Granollers (Espagne) s'associent pour créer un concours européen : **Europa Ludi**.*

*L'organisation conjointe se déroulera alternativement en France et en Espagne. A l'occasion du 1^{er} concours **Europa Ludi**, Boulogne-Billancourt accueillera l'organisation dans les nouveaux locaux du Centre National du Jeu et Granollers organisera la réunion du jury et la remise des prix. La seconde édition sera organisée par Granollers tandis que la remise des prix se déroulera au Centre National du Jeu à Boulogne-Billancourt.*

RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE CRÉATEURS DE JEUX DE SOCIÉTÉ

EUROPA LUDI 2012

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

I.1 - Ce concours est ouvert à tous les créateurs, sans limite d'âge, dans la limite de 5 jeux par auteur. Les auteurs ou co-auteurs dont plus de 3 créations ont été éditées (même à très faible tirage) ne peuvent faire concourir qu'un seul jeu. Les membres du jury, les adhérents et le personnel de l'organisation ne sont pas autorisés à participer.

I.2 - Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux vidéo et extensions de jeux existants.

I.3 - Seuls les jeux INÉDITS peuvent participer au concours. Le terme INÉDITS désigne les jeux de société non édités antérieurement, commercialement ou en format d'autoédition. Il est toutefois permis de présenter des jeux publiés sur internet. Si un jeu devait être signé chez un éditeur ou édité avant la clôture du concours, l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.

I.4 – Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait passé la première sélection (envoi de maquette) aux concours de Boulogne-Billancourt et/ou de Granollers, il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes et des améliorations notables lors de sa seconde présentation. Les modifications apportées devront être indiquées sur la feuille de présentation.

I.5 - Les candidats s'engagent à présenter une règle de jeu ainsi que 2 prototypes originaux. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude constatée, les auteurs primés se verront retirer le label « Europa Ludi » ou toute citation déclinée pour la communication du jeu ou des auteurs.

I.6 - Le concours se déroule en plusieurs étapes :

- Réception des dossiers de participation (maximum 300), lecture des règles et première sélection des jeux.
- Envoi des maquettes des jeux présélectionnés (40 maximum), test des jeux et sélection des finalistes (10 maximum).
- Réunion du Jury autour des finalistes et désignation des 4 jeux primés.

II – DOSSIERS DE PARTICIPATION

II.1 – Les dossiers de participation au concours devront nous arriver entre le 15 janvier et le 15 février 2012 inclus.

II.2– Le nombre de dossiers est limité à 300. Ils seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée. Les inscriptions s'achèveront à la réception du 300ème dossier. L'organisateur n'acceptera de dossiers supplémentaires que si ceux-ci ont été postés avant la réception du 300ème dossier (ex : le 300ème dossier arrive le 10 février, les dossiers postés le 10 février ou avant seront acceptés, ceux postés après ne le seront pas). La réception des jeux sera annoncée sur le site Europa Ludi (www.europaludi.com) et les sites du Centre National du Jeu (www.cnjeu.fr) et de Granollers (www.firajugarxjugar.blogspot.com).

II.3 – Pour chaque jeu présenté au concours, les participants devront envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante :

europaludi@europaludi.com

1. Les règles numérisées du jeu (format .PDF, .JPG, .DOC ou .DOCX), dans la langue originale de l'auteur (une seule langue, aucun mélange ne sera accepté). Les règles devront toujours être accompagnées d'une traduction anglaise (sauf pour les règles déjà dans cette langue). Les règles ne devront pas dépasser 20.000 signes et il est recommandé de ne pas envoyer de règles sur fond coloré afin d'en faciliter la lecture.
Les règles ne doivent pas mentionner le nom de l'auteur.
2. Une photo numérique du jeu en situation, en couleur (format .PDF, .JPG ou .GIF).
3. La fiche d'inscription, disponible sur les sites internet d'Europa Ludi, du CNJ et de Granollers, dûment remplie (nom, prénom, e-mail...).
4. Une fiche technique sur un document séparé (format .PDF, .JPG, .DOC ou .DOCX) indiquant les éléments suivants :

A) Nom du jeu

B) Public / Nombre de joueurs / Durée de la partie

Indiquez le type de public (familial, enfants, joueurs expérimentés, ou autre), l'âge minimum requis, le nombre minimum et maximum de joueurs, ainsi que la durée moyenne d'une partie.

C) Introduction / histoire

Décrivez succinctement la thématique, l'univers et / ou le concept du jeu (dans le cas d'un jeu abstrait, vous pouvez ignorer cette partie). La présentation peut correspondre à celle d'une quatrième de couverture de roman ou au chapeau d'un article de journal.

Le but du jeu peut être intégré à cette section s'il est simple à décrire (gagner le plus de points de victoire, finir le parcours en premier...)

D) Matériel / Eléments de jeu

Décrivez le matériel en détail. Cela permet au lecteur de vérifier si le jeu est complet, et lui permet de se familiariser avec les différents éléments de jeu. Il peut être important, dans de nombreux cas, de décrire le plateau de jeu et ses

différentes zones. Un visuel des éléments (*recto* et *verso* si nécessaire) permet au lecteur d'identifier plus facilement chacun d'entre eux.

E) But du jeu

Décrivez en quelques mots le principe et le but du jeu, et éventuellement les conditions de fin de partie. Inutile de rentrer dans les détails. Vous aurez l'occasion de le faire dans la section « déroulement du jeu ».

F) Mise en place

Décrivez les étapes de préparation de la partie : préparation de paquets de cartes, répartition des pions entre joueurs, distribution de mains de départ, placement de marqueurs sur le plateau,... N'hésitez pas à pointer des endroits spécifiques sur le plateau pour plus de lisibilité. Réunir ces informations au sein d'une même section permet au lecteur de les retrouver facilement et de les lire rapidement.

G) Déroulement de la partie / Tour de jeu

Décrivez ici, de façon synthétique, le déroulement de la partie et les phases de jeu. Si le jeu est organisé en tours, indiquez les différentes étapes d'un tour, éventuellement en les numérotant (ex : 1 / piocher une carte, 2 / dévoiler une combinaison OU avancer votre pion d'une case, 3 / donner l'une de vos cartes à votre voisin de droite, qui devient le joueur actif).

Il est conseillé de fournir, si possible, un descriptif détaillé des 3 premiers tours de jeu. Celui-ci permettra aux lecteurs d'avoir un aperçu concret d'une séquence de jeu, et ainsi d'éviter les erreurs d'interprétation (ex : « Joueur A débute son tour, pioche une carte puis lance les dés. Le résultat indique 6, et le joueur décide de... »)

H) Version

Si le jeu a déjà été présenté aux concours de Boulogne-Billancourt et/ou de Granollers, précisez l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente

Frais d'inscription : chaque dossier devra être accompagné d'un versement de 20 euros, via Paypal, à partir du site www.euopaludi.com

L'organisateur enverra un accusé de réception par courrier électronique qui servira de preuve d'enregistrement du dossier.

Attention : sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée. Aucun envoi ultérieur ne sera accepté.

II.4 – L'organisateur s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'organisation du concours L'organisation s'engage à suivre la législation française et espagnole en matière de protection de données. Tout participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en s'adressant à contact@euopaludi.com

III – JEUX PRESÉLECTIONNÉS : ENVOI ET PRÉSENTATION DES MAQUETTES

Tous les auteurs seront avisés, par courriel ou à défaut par téléphone, des décisions de l'organisateur, autour de la date du 15 mars 2012. Ces décisions sont sans appel.

- Les auteurs des jeux qui ne seront pas présélectionnés ne pourront obtenir de commentaire sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
- Les auteurs des jeux présélectionnés devront nous faire parvenir avant le 15 avril 2012 deux exemplaires des jeux. Les frais d'expédition sont à leur charge.
- Un exemplaire devra être envoyé au Centre National du Jeu, à l'adresse suivante :

Concours Europa Ludi
Centre National du Jeu
Centre Georges Gorse
22 rue de la Belle Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
France

- Le second exemplaire devra être envoyé à Granollers, à l'adresse suivante :

Concours Europa Ludi
Granollers Mercat
Carrer de les Tres Torres, 18-20
08401 Granollers
Espagne

III.1 – ENVOI DES MAQUETTES

- Chaque jeu devra nous parvenir dans un emballage rigide pouvant servir à sa réexpédition.
- L'emballage ne devra pas excéder les formats acceptés par la Poste.
- Il appartient aux participants de se couvrir eux-mêmes des risques possibles et des dégâts matériels pouvant résulter du transport des maquettes. L'organisation du concours ne pourra être tenue responsable des dommages que pourront subir les maquettes lors des transports.

III.2 – PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE

- Tous les éléments du jeu devront être contenus dans une boîte, elle-même convenablement protégée dans l'emballage d'expédition.
- Les jeux devront être fournis sous forme de maquettes prêtes à jouer. Chaque maquette devra comprendre l'ensemble des éléments et des accessoires nécessaires à la mise en pratique de la règle, ainsi que 2 exemplaires des règles du jeu. Aucun envoi ultérieur de pièces ne sera accepté.
- Tout changement dans les règles intervenant entre la sélection des dossiers et l'envoi des maquettes devra être signalé en rouge. Au cas où les modifications s'avèreraient trop importantes par rapport à la version initiale, les organisateurs se réservent le droit de refuser le jeu, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû à l'auteur.
- Afin que les tests restent anonymes, **aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la boîte, sur la maquette ou sur la règle de jeu.** L'organisateur se réserve le droit d'effacer toute indication sur l'identité du ou des créateur(s) du jeu, quels que soient les dégâts occasionnés sur les maquettes.
- Si le(les) auteur(s) souhaitent le retour de leurs maquettes, ils devront régler la somme de 20€ équivalents aux frais de port pour le retour des 2 exemplaires de leur prototype.

IV – TESTS, JURY et PRIX

Les jeux 40 jeux présélectionnés (l'organisateur se réserve le droit d'en retenir un nombre inférieur) seront testés et feront l'objet d'un compte-rendu. Après les tests, 10 jeux seront sélectionnés pour être présentés au jury. Les finalistes seront dévoilés le lundi 16 juillet 2012 sur le site d'Europa Ludi. Les auteurs seront informés par courriel de la (non)sélection de leur jeu en finale.

IV.1 – TESTS

- Plusieurs équipes de testeurs sont constituées en fonction de la « cible » des jeux (enfants, familles, adultes...). Les testeurs sont sélectionnés pour leurs connaissances ludiques et leur représentativité des différents publics. En tant que testeurs, ils sont tenus au secret le plus strict sur les maquettes qu'ils verront.
- Plusieurs tests seront effectués sur chacun des jeux.

IV.2 – JURY

- En fonction des types de jeux qui auront été sélectionnés, un Jury formé de spécialistes en jeux se réunira fin septembre 2012.
- Le Jury désignera, parmi les jeux sélectionnés, 4 jeux qui seront primés. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.
- Les décisions du Jury sont sans appel.
- Le jury prendra en compte l'originalité, la jouabilité, l'adaptation à différents types de public, la durée de vie ainsi que les valeurs culturelles transmises par les finalistes. L'infographie et la présentation des maquettes ne seront en aucun cas prises en compte, dès lors que l'ensemble reste lisible et jouable.

IV.3 – REMISE DES PRIX

- La remise des prix aura lieu lors d'une manifestation publique à Granollers, à l'automne. Parallèlement, les CreaGames se dérouleront à Boulogne-Billancourt.
- Les créateurs finalistes s'engagent à être présents lors de la remise des prix à Granollers et à faire découvrir leur jeu au public. Europa Ludi reconnaît et encourage la présence des auteurs. Le concours prévoit donc une aide au déplacement, que les finalistes pourront solliciter.
- Chaque auteur primé recevra des lots offerts par les partenaires du concours et bénéficiera d'une nuit payée à l'hôtel, pour lui et un accompagnant.

IV.4 – LES JEUX PRIMÉS ET FINALISTES

- Les maquettes des jeux primés seront conservées par l'organisateur.
- Les jeux primés et finalistes pourront être présentés par l'organisateur aux éditeurs et agents français, espagnols et internationaux présents lors des salons internationaux.
- Les auteurs faisant appel aux services d'un agent devront en informer l'organisation du Concours.
- En cas d'édition, le créateur s'engage d'une part à faire figurer le label du concours sur la boîte du jeu, et d'autre part à fournir 3 exemplaires dédiés dédiés aux archives du Concours, au Conservatoire du Jeu du Centre National du Jeu et aux archives de Granollers. De plus, afin de financer le concours Europa Ludi, les

organisateur transmettront un contrat type aux éditeurs. Celui-ci prévoit le versement d'un pourcentage au concours, ainsi que l'utilisation du logo sur les boîtes de jeu ainsi éditées.

- Les jeux faisant partie de la sélection finale pourront faire mentionner sur leur jeu le logo « Finaliste Europa Ludi ».

IV.5 – RETOUR DES MAQUETTES

Le retour des maquettes non primées se fera par envoi postal en recommandé avant le 31 décembre 2012. Elles seront accompagnées d'un compte-rendu (incluant les commentaires éventuels du Jury). Pour les auteurs n'ayant pas choisi de récupérer leur maquette, le compte-rendu leur sera transmis par mail ou à défaut par courrier.

La candidature au 1^{er} Concours Europa Ludi implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'une maquette ou le retrait d'un prix. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement.